

Conseil du 13 septembre 2018 – 8h30

Présents : Béatrice Bailly-Maître, Véronique Van de Bor, Heidi Schmid Antomarchi, Marylène Poirié, Jean-François Peyron, Christine Coustau, Cristine Alves da Costa, Chami Kim, Alexandre Boscarri, Nadine Loudig, Philippe Rostagno, Emmanuel Deval, Vivien Weber, Thomas Lamonerie

Excusés : Baptiste Ropert, Olivier Blanck

Attribution du Prix de thèse 2017

13 dossiers examinés : Tiziana Napolitano, Fabio da Silva, Dolla Guillaume, El Hachem Najla. Grasset Eloise. Juan Thomas, Marra Sébastien, Médina Clémence, Moreno Sébastien, Ndiaye Papa Diogop, Ravaud Christophe, Villa Elodie, Zarif Peyvandi Hadi.

Chaque candidature est rapportée par deux membres du conseil. Après audition des arguments et discussion, suivie d'un vote, le prix est accordé à Thomas Juan.

Examen des dossiers d'inscription et des demandes de dérogation à la durée de thèse

Autorisation accordée aux candidatures de 1^{ère} année financées et évaluées positivement en juin 2018, rappels envoyés aux candidats non à jour pour le rapport d'activité ou le rapport de CSI. Dérogations pour 4^{ème} année : accordées si justifiées scientifiquement, soutenues par le directeur de thèse et assorties d'un support de financement pour la durée demandée.

Sélection des candidats à auditionner pour inscription / réinscription en thèse

Ménard et Doumandji : deux dossiers classés B en juin. Le Comité d'audition, composé de Véronique Van de Bor, Heidi Schmid-Antomarchi et Thomas Lamonerie les recevra le 27 septembre à Valrose.

- Examen des demandes d'aide à une mobilité internationale du 2^{ème} appel : aucune demande.
- Appel à candidature représentant la discipline « Recherche clinique »
- Calendrier 2018-2019 : maintien du planning avec aménagement des dates de sélection et d'audition pour l'attribution des contrats d'établissement 2019, en accord avec la direction du Master SVS.

Sélection le 20 juin 2019, auditions les 3 et 4 juillet 2019. Ceci laisse 2 semaines pour préparer l'oral.

Il est réaffirmé par le Conseil que les auditions se font EN PRESENCE, pour une égalité de traitement des candidats. La visio-conférence n'est pas équitable : contrôle de l'environnement impossible, conditions de stress incomparables entre une salle avec jury de 20 personnes et un écran, risque de qualité moindre des échanges.

Fin du conseil à 11h45